



PV de la réunion du Conseil d'Administration FVWB

17/03/2026 - Bouge

Présidente: D. Reterre

Administrateurs: S. André, D. Van Bever, F. Offermans, P. Herbrandt, A.-M. Habets, B. Dewilde, T. Lycops

Directrice générale : L. Rase

Cellules : B. Valentin, D. Blairon (DT), E. Humblet, A. Michaux

Invités permanents : A. Cathelyns (Trésorière), P. Carlier, P. Achten

Excusés : M. Hourlay, R. Gruselin

1. Administration

1.1 Approbation du PV du 17/02/2026

Approuvé.

1.2 Candidature(s) Présidence

Nous avons reçu deux candidatures au poste de Présidente de la Fédération. Il est décidé que, durant l'AG électorale, les deux candidates disposeront chacune de 10 minutes maximum pour leur allocution et que celle-ci sera suivie d'une séance de questions-réponses d'environ 10 minutes.



1.3 Demande de défraiement Procureur fédéral

Le CA prend connaissance de la demande de défraiement introduite par le Procureur fédéral de la FVWB.

Après examen, le Conseil décide, à titre exceptionnel et compte tenu de l'absence actuelle de secrétariat ainsi que de la charge de travail conséquente liée au traitement des dossiers disciplinaires, d'octroyer un défraiement sous le régime du bénévolat, basé sur l'indemnité forfaitaire journalière prévue par la législation belge (44,02 €).

Afin de simplifier la gestion administrative, ce défraiement sera calculé sur la base du nombre de plaintes/requêtes reçues, avec effet rétroactif au 1er janvier 2026.

Vote : oui :7 Abstention : 1

1.4 Digitalisation

Le Conseil prend connaissance du retour de Frédéric Schmitt relatif au projet de digitalisation.

Deux solutions de plateformes « produits finis » ont été présentées : Twizzit et PlayHQ.

Le projet vise une mise en œuvre d'une plateforme commune à l'horizon 2027-2028.

Les éléments financiers présentés sont les suivants :

- Coût de migration estimée à 150.000 € ;
- Coût annuel estimé à 120.000 € ;
- Clé de répartition envisagée : 25 % FVWB / 75 % VV.

Les CA de la FVWB (21 avril) et de la VV (20 avril) seront amenés à se prononcer.

Le CA marque son accord de principe pour le développement d'une plateforme commune avec la VV, tout en prenant acte que des adaptations et compromis seront nécessaires, notamment en cas de développements spécifiques à la FVWB.

Vote : Oui 8



2. Trésorerie

2.1 Visionnements pour VB à charge de la FVWB

Au vu des montants déjà engagés en 2026 et du non-respect de la clé de répartition FVWB–VV durant plusieurs années, le CA décide que plus aucun visionnement au niveau de Volley Belgium ne sera pris en charge par la FVWB pour l'année 2026.

Par ailleurs, un nouveau système de fonctionnement pourrait être envisagé à partir de 2027. Dans tous les cas, celui-ci devra s'inscrire dans un cadre budgétaire limité et respecter la clé de répartition FVWB–VV.

3. Arbitrage

Il est demandé au Responsable Arbitrage de veiller à ce que les désignations pour les finales Jeunes francophones et nationales soient effectuées suffisamment à l'avance, afin de limiter les frais de déplacement des arbitres et donc le cout pour la fédération.

4. Compétition

Le Responsable Compétitions présente le projet d'annorama 2026-2027.

5. Technique

5.1 Bourse individuelle 2026 beach Ines Piret

Sur base du dossier qu'elle a introduit auprès de la fédération, la Direction technique recommande d'octroyer à Ines Piret une bourse pour sa saison de beach 2026.

Le CA suit cet avis et lui octroie une bourse de 3.000 Euro à l'unanimité.



5.2 Demande de carte de coach A sur base de l 316, pt. 7 pour Christophe Georges

Validée à l'unanimité.

5.3 Compte rendu premières réunions avec entités sur projet U13

Les entités du BWBC et de Liège ont décidé de solliciter la collaboration de la Cellule technique pour la mise en place, au sein de leur entité, du projet U13. Une deuxième réunion est prévue prochainement.

Le CP de Namur a également manifesté un intérêt pour ce projet, mais uniquement dans le cadre de la filière garçon.

Des rencontres avec les entités du Luxembourg et de Namur sont prévues lors de l'interprovince du 6 avril.

5.4 Pôles d'excellence

Dans le cadre des pôles d'excellence 2025-2026, le Directeur technique, accompagné de Denis Van Bever, a effectué une visite intermédiaire du club de Charleroi.

Un rapport de visite a été communiqué au CA et met en évidence certains efforts d'amélioration, qui demeurent toutefois limités au regard des exigences élevées inhérentes au statut de pôle d'excellence.

Au vu de ces éléments, le CA a néanmoins décidé de valider le versement de la deuxième tranche de la subvention 2025-2026.

Fin du CA 22h45